



SELARL JURIS MONT BLANC
Société d'Avocats au barreau de BONNEVILLE
21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES
Tél. : 04.50.96.15.74 - Fax. : 04.50.98.30.52

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES **EN UN LOT**

D'un local professionnel sur 2 niveaux
Sis à SALLANCHES (74700)

Constitué par les lots n° 1 et 2 avec les millièmes afférents dépendant de la Copropriété «150-158 Avenue de Saint Martin» (cadastrée Section B, n° 1725) et le lot n° 1 avec les millièmes afférents de la Copropriété «Le Corti» (cadastrée Section B, n°2709)

Fixée au jeudi 6/6/2019 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE (74130), Palais de Justice, Quai du Parquet

A la requête de la SELARL MJ ALPES, immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 830 490 413, dont le siège social est situé 91/93 Rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU, avec établissement secondaire 20 Boulevard du Lycée 74000 ANNECY, prise en la personne de Me Jean BLANCHARD ou Me Caroline JAL, cogérants, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de la SARL **STE D'EXPLOITATION ELECTRIC BOUTIC**, fonction à laquelle a été désigné Me Jean BLANCHARD aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'ANNECY le 14/10/2014, puis par jugement d'extension du 6/6/2017 à la **SCI HPH**, aux droits duquel vient MJ ALPES selon décision du 11/8/2017, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle PERNOLLET, sa cogérante en exercice,

DESIGNATION DES BIENS : Un local professionnel sur la Commune de SALLANCHES (74700), sis 150 Avenue Saint Martin, cadastré Section B, n°s 1725 et 2709, à cheval entre les deux copropriétés «150-158 Avenue Saint Martin» et «Le Corti», réparti sur 2 niveaux (sous-sol et rez-de-chaussée), savoir :

- les lots n°s 1 et 2 de la Copropriété «150-158 Avenue Saint Martin» : Sur 2 niveaux avec au sous-sol un couloir de distribution, 3 caves et une chaufferie et au rez-de-chaussée une boutique, une cuisine, un cellier, un pallier, un WC, une réserve, une salle d'eau, 5 pièces, une chambre froide et une cour intérieure, avec 126/1.000èmes des parties communes générales pour le lot n°1 et les 302/1.000èmes des parties communes générales pour le lot n°2,
- le lot n°1 de la Copropriété «Le Corti» : une pièce avec chambre froide donnant sur les lots ci-dessus décrits, avec les 20/10.000èmes des parties communes générales.

Le tout décrit dans le rapport d'expertise dressé le 22/9/2015 par Monsieur MINETTI, et dans le procès-verbal descriptif établi le 3/1/2019 par Me HUGON, Huissier de Justice, annexés au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 15/2/2019 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le TGI de BONNEVILLE (74) sous le n°19/00264, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : Le vendredi 17/5/2019 de 14h à 15h par le Ministère de Me HUGON, Huissier de Justice

MISE A PRIX : 160.000 €
(cent soixante mille Euros),
avec baisse de moitié à défaut d'enchérisseur

OCCUPATION : Il résulte de l'expertise comme du PV de description que les biens sont libres d'occupation.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 - Au Greffe du service des saisies-immobilières du TGI de BONNEVILLE (Tél. : 04.50.25.48.00)
2 - Au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (Tél.: 04.50.96.15.74)

Fait et rédigé à CLUSES, le 15 avril 2019
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. PERNOLLET

ECO 74 2900 19/04/19